



Référentiel de compétences et de certification

« Accompagnement de parcours de reconnaissance des acquis de l'expérience »

Dispositif Différent et Compétent

L'accompagnement de parcours de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) est une mission exercée par un encadrant de proximité auprès de bénéficiaires exerçant une activité professionnelle, ou professionnalisante. Cet accompagnement prend appui sur des référentiels issus du droit commun et s'inscrit dans la volonté de rendre visibles les compétences acquises au regard de ces référentiels. L'accompagnant engage sa responsabilité dans le cadre du copositionnement du candidat à la RAE en tant que témoin de la réussite des compétences visées. Il conduit des entretiens de verbalisation pour accompagner ses candidats dans la réalisation de leur dossier de RAE. Il optimise l'organisation de son atelier, afin que chaque bénéficiaire soit dans une situation d'apprentissage dans l'exercice de son activité ou dans son poste de travail. Il développe des principes d'organisation apprenante.

Professionnels concernés et établissements concernés

Les professionnels visés par cette certification sont des moniteurs d'atelier en ESAT¹, des éducateurs spécialisés, des coordinateurs de parcours, des moniteurs éducateurs. Ils peuvent avoir, dans le cadre de leurs missions, une fonction d'accompagnement de personnes dans le cadre de situation de travail ayant une visée d'apprentissage, de professionnalisation, occupationnelle ou thérapeutique.

L'accompagnement de la RAE se réalise dans le cadre de structures d'accompagnement par le travail.

L'accompagnement est mis en œuvre majoritairement dans les ESAT, Entreprises adaptées, entreprises d'insertion pour des publics adultes, en IME et en Itep pour des publics plus jeunes.

¹ Établissement ou Service d'Aide par le Travail

Compétences	Sous-compétences	Critères d'évaluation
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Accompagner individuellement et/ou collectivement la personne afin qu'elle réalise une reconnaissance des acquis de l'expérience, en créant les conditions de réussite, et mobilisant les outils d'accompagnement et adoptant la bonne posture</p>	<p>Concevoir l'accompagnement de la personne selon une approche multidimensionnelle, en reconnaissant sa capacité, en intégrant la notion de parcours, en l'articulant au projet personnalisé et en intégrant la communauté professionnelle proche en vue de favoriser la réussite à la RAE</p> <p>Aider la personne à verbaliser son activité, en vue de la décrire, l'expliquer, la présenter, en utilisant la bonne posture et mobilisant une communication adaptée et créant des supports spécifiques.</p> <p>Mobiliser les principes, modalités et outils de l'auto-détermination afin d'amener la personne à développer son autonomie dans la démarche de RAE</p> <p>Un référentiel étant donné, identifier les activités et les compétences, établir un lien avec les activités et compétences de la personne, et mettre en place des modalités de présentation adaptées à la personne en vue d'en faciliter son appropriation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe est informée sur les étapes, le sens du parcours RAE, sur les évolutions du candidat ▪ L'équipe est mobilisée pour faciliter la mise en œuvre de la RAE (prise de relais, mise en place d'un planning de rdv, réunion avec le directeur et/ou les collègues...) ▪ Le candidat est associé aux conditions de réalisation de sa RAE à chaque étape. ▪ La modalité de l'entretien de valorisation choisie est accessible au candidat. ▪ La personne est accompagnée sur son positionnement (auto-positionnement avec explication du référentiel, co-positionnement) ▪ La personne est accompagnée à la préparation de son dossier de preuve (choix d'une activité, aide à la verbalisation...) ▪ Un temps (minimum 15h) est alloué pour cet accompagnement ▪ Les temps d'accompagnement sont réguliers et respectent les capacités de concentration du candidat ▪ Les temps d'accompagnement se déroulent dans un lieu adapté favorisant la concentration. ▪ Les avancées de la personne, ses souhaits et besoins sont formalisés au fil de l'accompagnement pour préparer la suite du parcours avec propositions de mises en perspective coconstruites, réalistes, réalisables et mesurables. ▪ Ces avancées et mises en perspectives sont communiquées en vue de l'intégration dans le projet personnalisé ou le suivi de la personne.

Document mis à jour le : 15/02/2022

Organisme de formation : Différent et Compétent Réseau - n° agrément : 11 75 49137 75

formation@differentetcompetent.org – Tél : 02 99 04 09 67 – www.differentetcompetent.org

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Compétences	Sous-compétences	Critères d'évaluation
<p style="text-align: center;">2</p> <p>Mettre en place toutes les étapes nécessaires à la réalisation de la RAE de la personne accompagnée d'une façon méthodique et organisée</p>	<p>Planifier, réaliser et évaluer toutes les étapes essentielles à la RAE, en mobilisant les outils et techniques de planification, la réalisation de plans d'action, les critères d'évaluation définis.</p> <p>Identifier, créer et mettre en place les outils, modalités, supports nécessaires à la mise en œuvre d'une RAE adaptés à la personne en vue de son appropriation.</p> <p>Evaluer son action dans le cadre d'un RAE, afin d'adapter l'accompagnement, en utilisant les outils et méthodes d'évaluation adaptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les étapes de la RAE sont connues et mises en place. ▪ Toutes les personnes sont informées du dispositif RAE. ▪ Les 3 modalités de RAE restent accessibles ▪ Des plannings, des outils de suivi sont créés et utilisés. Présenter des exemples d'outils de suivi ▪ Des moyens d'information sont utilisés : film, témoignages, diaporama, guide du candidat. ▪ Un planning a été réalisé, validé par l'équipe et/ou la direction ▪ Des points d'étapes sur la mise en œuvre de la RAE sont régulièrement réalisés avec les acteurs concernés (direction, collèges...).
<p style="text-align: center;">3</p> <p>Appliquer les principes et modalités d'une organisation apprenante dans le cadre d'une activité de production, en vue de développer les compétences individuelles et collectives des personnes accompagnées</p>	<p>Dans le cadre d'une activité de production collective, identifier les activités permettant les apprentissages, en tenant compte du ou des référentiels visés, des capacités des personnes, afin de confier les activités leur permettant de développer leurs compétences individuelles et la compétence collective.</p> <p>Evaluer la complexité des activités en utilisant le référentiel décliné, afin d'identifier les activités les plus adaptées aux besoins et capacités de l'équipe et les plus favorables au développement.</p> <p>Mettre en œuvre une dynamique continue d'amélioration de l'apprentissage collectif, en favorisant l'expression collective et individuelle, en favorisant la coopération interne et externe, en mettant en place les modalités de suivi et d'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les situations apprenantes sont identifiées dans l'activité (ex : tutorat, autocontrôle, polyvalence...) ▪ Les activités sont professionnalisantes : utilisation des termes techniques professionnels, des outils, méthodes, machines du métier. ▪ Le référentiel RAE est utilisé dans l'atelier : pour positionner l'équipe sur les différentes tâches, organiser les apprentissages, les responsabilités. ▪ Des moments d'échanges individuels et collectifs sont organisés régulièrement pour réfléchir avec tous à l'organisation du travail. ▪ L'organisation de l'activité tient compte des remarques et suggestions de tous les acteurs. ▪ Des actions de coopérations externes sont réalisées : visites, stages, portes ouvertes, Duoday...

Document mis à jour le : 15/02/2022

Organisme de formation : Différent et Compétent Réseau - n° agrément : 11 75 49137 75

formation@differentetcompetent.org – Tél : 02 99 04 09 67 – www.differentetcompetent.org

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Compétences	Sous-compétences	Critères d'évaluation
<p style="text-align: center;">4</p> <p>Mettre en place un accompagnement personnalisé et adapté aux capacités et à la zone proximale de développement de la personne permettant de développer ses compétences en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience</p>	<p>Mettre en place une observation méthodique de la personne, en utilisant le référentiel visé décomposant les activités, et utilisant ou créant des critères d'évaluation, afin d'identifier et d'évaluer les compétences individuelles de la personne en lien avec le référentiel visé et de définir un plan de progression.</p> <p>Définir un plan d'action de développement des compétences adapté à la personne, en s'assurant qu'il soit réaliste et réalisable, en utilisant l'identification de sa zone proximale de développement (fonctionnelles, cognitive, traitement de l'information), la connaissance des particularités de la personne, et en l'associant à l'action.</p> <p>Mettre en place les outils, modalités, supports, et adoptant la bonne posture permettant à la personne de s'auto positionner dans la démarche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les activités, les tâches de l'atelier sont traduites et formalisées en termes de compétences grâce au référentiel. ▪ La personne sait où elle en est (bilan de ses compétences) et là où elle va concrètement en termes d'apprentissage (mises en perspectives réalistes et mesurables). ▪ Les correspondances entre le traitement intellectuel de la personne (concret, abstrait, transfert) avec la situation de travail (en concret, abstrait, transfert) sont expliquées. ▪ Lors de l'autopositionnement sur le référentiel RAE, la personne est amenée à argumenter, à illustrer comment elle a procédé. ▪ Un objectif de progrès concret et mesurable est identifié pour chaque personne. <p>L'aide apportée sur une tâche définie est conçue pour permettre à la personne de la réaliser seule.</p>
<p>Modalité d'évaluation : Mise en situation professionnelle complétée d'un écrit et d'un oral portant sur cette expérience.</p> <p>Mise en situation professionnelle : Accompagnement à la RAE de deux personnes Complétée de la Rédaction d'une note écrite et d'un oral portant sur la réalisation de ces deux accompagnements et illustrant les compétences mises en œuvre lors de ces actions et l'analyse faite par le candidat</p> <p>Note écrite d'environ 4/5 pages et un oral de 20 minutes</p>		

Public concerné

Professionnel en exercice – encadrant d'atelier en esat, ETS en IME, chef d'équipe en entreprise adaptée ou en SIAE.

Conditions d'accès à la certification

- **L'assiduité du candidat stagiaire** – avoir suivi toute la formation prescrite (les 5 modules de formation (5 x 2 jours), soit 72 h de formation) ou justifié de l'acquisition des contenus en cas d'absence.
En cas d'absence à la formation, une commission (composée de la direction de l'organisme de formation Différent et Compétent (ou de son représentant) et de la direction de l'établissement du professionnel) statue sur la possibilité de repasser ultérieurement la certification. Le professionnel a 12 mois pour se représenter à l'épreuve orale. La commission peut recommander un certain nombre d'actions pour pouvoir repasser cette épreuve.
- **Avoir réalisé la mise en situation** – accompagnement à la RAE de deux personnes.

Compétences visées

Il s'agit d'évaluer l'acquisition des 4 compétences du référentiel de la certification :

- Accompagner individuellement et/ou collectivement la personne afin qu'elle réalise une reconnaissance des acquis de l'expérience, en créant les conditions de réussite, et mobilisant les outils d'accompagnement et adoptant la bonne posture.
- Mettre en place toutes les étapes nécessaires à la réalisation de la RAE de la personne accompagnée d'une façon méthodique et organisée.
- Appliquer les principes et modalités d'une organisation apprenante dans le cadre d'une activité de production, en vue de développer les compétences individuelles et collectives des personnes accompagnées.
- Mettre en place un accompagnement personnalisé et adapté aux capacités et à la zone proximale de développement de la personne, permettant de développer ses compétences en vue de la RAE.

Définition des évaluations

- **Une mise en situation professionnelle** : l'accompagnement de deux personnes dans le cadre d'une RAE, réalisé pendant la durée de la formation.
- **La note écrite** (2 à 5 pages) sert de support à l'évaluation et doit montrer l'appropriation et la mobilisation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice d'accompagnement de parcours de RAE effectivement réalisé par le candidat dans le cadre des deux accompagnements.
- **Les éléments de preuve de l'accompagnement des deux candidats à la RAE** (ex : feuilles d'émargement de l'accompagnement, auto-positionnement sur le référentiel « Accompagnement de parcours de RAE ») doivent être déposés en même temps que la note écrite, sur la plateforme des stagiaires ou envoyés par mail au formateur-référent.
- Le jury doit avoir lu les notes écrites avant le passage de l'oral.
- **Un entretien oral avec le jury d'une durée de 20 mn** qui porte sur la note écrite et les accompagnements à la RAE mis en œuvre par le candidat.
- Le jury s'appuie sur les preuves de réalisation, l'écrit et l'oral pour évaluer les compétences.

Déroulement de l'oral

- Présentation et analyse d'une ou deux situation(s) d'accompagnement à la RAE, mises en œuvre par le candidat.
- L'épreuve se déroule sur 30 minutes : présentation par le candidat d'une ou deux situation(s) d'accompagnement de RAE (10 mn), suivi d'échanges avec le jury (10 mn), puis évaluation par le jury (10 mn).
- Si la situation ne permet pas aux membres du jury de cerner l'ensemble des compétences visées par le référentiel, ils peuvent interroger le candidat sur son expérience, des situations vécues ou proposer au candidat des situations professionnelles précises, en lui demandant son analyse de la situation et des propositions d'action.
- Les questions ne doivent en aucun cas être des questions de cours, ou portant uniquement sur des savoirs, mais des questions reposant sur des situations réelles vécues par le candidat.
- L'évaluation ne porte pas sur des savoirs formels, mais sur les compétences telles qu'elles sont développées sur le terrain.
- C'est au cours de l'échange avec le candidat sur ce qu'il met en place, que le jury lui fera formuler sa pratique, les principes qui guident ses attitudes professionnelles, ses méthodes de travail, sa réflexion sur ses activités, sa recherche d'informations et sa maîtrise de l'environnement...
- Les membres du jury devront l'interroger non sur le pourquoi il réalise telle ou telle action, mais sur le comment il le fait.

¹ RAE = Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

- Chaque membre du jury doit intervenir, la règle est de toujours se situer comme professionnel évaluant un professionnel, au regard des exigences du référentiel.
- Le jury ne peut avoir lieu que s'il y a 2 membres de jury, à défaut, il sera reporté.

Convocation des candidats

- Le formateur référent vérifie l'envoi par le candidat des éléments de preuve et de la note écrite. Il prévient le candidat, que, sans ces prérequis, il ne pourra passer l'épreuve.
- Il convoque le candidat par mail 15 jours avant l'épreuve, l'informe de son jour et de son heure de passage, ainsi que du nom et fonction des évaluateurs.
- Le candidat pourra demander, avec arguments, à changer un évaluateur (ancien hiérarchique ou collègue...), afin de bénéficier de bonnes conditions de présentation de l'oral.

Pour être membre du jury de l'épreuve orale

- Le représentant du collectif doit être formé à la RAE (formation Accompagnement de parcours de RAE ou Manager la RAE) et à la démarche de certification.
- Le second membre du jury de l'évaluation est le formateur-référent de la cohorte.

Convocation du jury de l'épreuve orale

- Le formateur-référent de la cohorte sollicite un mois avant la date de l'évaluation orale, la participation d'un membre du collectif formé au dispositif et à la certification (aujourd'hui, un manager).
- Il s'assure qu'il a bien les informations sur le dispositif de certification et lui envoie le règlement d'examen, accompagné des notes écrites des candidats, du référentiel Accompagnement de parcours de RAE et d'un exemplaire du procès-verbal de l'évaluation.
- La convocation du jury professionnel est envoyée par mail 10 jours avant la date de l'épreuve orale.

Jury de l'épreuve orale

- Composé du formateur référent et d'un manager (formé à la démarche de certification de la certification à l'accompagnement de parcours de la RAE et doit être indépendant du candidat stagiaire), il évalue les compétences visées par la certification au moyen du procès-verbal d'évaluation.
- La présentation orale a pour objectif, dans le cadre d'un échange, de s'assurer que les compétences visées par la certification sont maîtrisées dans le cadre la mise en situation. L'oral se réalise en présence du groupe de stagiaires. De façon optionnelle, le coordonnateur régional, représentant le collectif, est invité à assister aux oraux d'évaluation, à titre d'auditeur.
- L'oral s'appuie sur l'écrit du candidat présentant la mise en œuvre des deux accompagnements à la RAE, dans le cadre de la mise en situation professionnelle.
- Les jurys utilisent la grille d'évaluation. La compétence est acquise quand a minima 50 % de ses critères sont validés (cf. pages 3 et 4). Le jury d'évaluation renseigne le procès-verbal et le transmet à Différent et Compétent Réseau.

Jury de délivrance de la certification

- Membres : Il est composé de la direction de l'organisme de formation Différent et Compétent (ou de son représentant) et de deux professionnels n'appartenant pas à Différent et Compétent Réseau, connaissant la RAE (pourrait être accompagnateur de parcours de RAE certifié). Pour être jury de certification dans la catégorie professionnelle, il faut être en exercice ou avoir cessé une activité professionnelle en lien avec la certification visée depuis moins de 3 ans.
- Il **délivre la certification au regard de l'évaluation des compétences réalisées par le jury d'évaluation**. Pour être certifié, il faut avoir validé les 4 compétences.

Communication des résultats

- À l'issue de l'oral, une copie du procès-verbal d'évaluation de l'épreuve est remise au candidat. Il bénéficie des préconisations du jury, pour atteindre les compétences visées par la certification.
- À l'issue de la commission de certification :
 - En cas de certification, le certificat de compétences professionnel est transmis au collectif territorial, pour remise officielle au lauréat.
 - En cas d'ajournement par non maîtrise d'une ou plusieurs compétences visées par la certification, une attestation d'acquisition des compétences est remise au stagiaire, par voie dématérialisée. Cette attestation comprend des recommandations permettant au candidat d'atteindre l'ensemble des objectifs visés par la certification.
- En cas de démission, le certificat est transmis directement au lauréat.
- En cas de perte, Différent et Compétent Réseau remettra un duplicata au lauréat.

Durée de validité de la certification

À vie de l'organisme de certification.

Le parchemin de certification

Document mis à jour le : 09/02/2022

Organisme de formation : Différent et Compétent Réseau - n° agrément : 11 75 49137 75

formation@differentetcompetent.org – Tél : 02 99 04 09 67 – www.differentetcompetent.org

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Il est signé par la direction générale de l'organisme certificateur Différent et Compétent Réseau et par le lauréat.

Voie de recours

La contestation d'un ajournement de certification doit faire l'objet d'une demande d'ADR2 adressée à la responsable du centre de certification dans les 30 jours suivant la délibération du jury de certification. Selon le degré d'importance, la gouvernance partagée Formation, certification et pédagogie du réseau de l'association Différent et Compétent Réseau pourra être sollicitée, et une commission ad hoc constituée (composée d'un représentant de Différent et Compétent réseau et de la responsable de centre de certification). Une décision est rendue dans le mois qui suit la saisine.



REFERENTIEL DE CERTIFICATION Accompagnement de parcours de RAE

Compétences	Sous compétences	Critères d'évaluation
<p>1</p> <p>Accompagner individuellement et/ou collectivement la personne afin qu'elle réalise une reconnaissance des acquis de l'expérience, en créant les conditions de réussite, et mobilisant les outils d'accompagnement et adoptant la bonne posture</p>	<p>Concevoir l'accompagnement de la personne selon une approche multidimensionnelle, en reconnaissant sa capacité, en intégrant la notion de parcours, en l'articulant au projet personnalisé et en intégrant la communauté professionnelle proche en vue de favoriser la réussite à la RAE</p> <p>Aider la personne à verbaliser son activité, en vue de la décrire, l'expliquer, la présenter, en utilisant la bonne posture et mobilisant une communication adaptée et créant des supports spécifiques.</p> <p>Mobiliser les principes, modalités et outils de l'auto-détermination afin d'amener la personne à développer son autonomie dans la démarche de RAE</p> <p>Un référentiel étant donné, identifier les activités et les compétences, établir un lien avec les activités et compétences de la personne, et mettre en place des modalités de présentation adaptées à la personne en vue d'en faciliter son appropriation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'équipe est informée sur les étapes, le sens du parcours RAE, sur les évolutions du candidat <input type="checkbox"/> L'équipe est mobilisée pour faciliter la mise en œuvre de la RAE (prise de relais, mise en place d'un planning de rdv, réunion avec le directeur et/ou les collègues...) <input type="checkbox"/> Le candidat est associé aux conditions de réalisation de sa RAE à chaque étape. <input type="checkbox"/> La modalité de l'entretien de valorisation choisie est accessible au candidat. <input type="checkbox"/> La personne est accompagnée sur son positionnement (auto-positionnement avec explication du référentiel, copositionnement) <input type="checkbox"/> La personne est accompagnée à la préparation de son dossier de preuve (choix d'une activité, aide à la verbalisation...) <input type="checkbox"/> Un temps (minimum 15h) est alloué pour cet accompagnement <input type="checkbox"/> Les temps d'accompagnement sont réguliers et respectent les capacités de concentration du candidat <input type="checkbox"/> Les temps d'accompagnement se déroulent dans un lieu adapté favorisant la concentration. <input type="checkbox"/> Les avancées de la personne, ses souhaits et besoins sont formalisées au fil de l'accompagnement pour préparer la suite du parcours avec propositions de mises en perspective coconstruites, réalistes, réalisables et mesurables. <input type="checkbox"/> Ces avancées et mises en perspectives sont communiquées en vue de l'intégration dans le projet personnalisé ou le suivi de la personne.
<p>2</p> <p>Mettre en place toutes les étapes nécessaires à la réalisation de la RAE de la personne accompagnée d'une façon méthodique et organisée</p>	<p>Planifier, réaliser et évaluer toutes les étapes essentielles à la RAE, en mobilisant les outils et techniques de planification, la réalisation de plans d'action, les critères d'évaluation définis. Identifier, créer et mettre en place les outils, modalités, supports nécessaires à la mise en œuvre d'une RAE adaptés à la personne en vue de son appropriation.</p> <p>Évaluer son action dans le cadre d'un RAE, afin d'adapter l'accompagnement, en utilisant les outils et méthodes d'évaluation adaptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toutes les étapes de la RAE sont connues et mises en place. <input type="checkbox"/> Toutes les personnes sont informées du dispositif RAE. <input type="checkbox"/> Les 3 modalités de RAE restent accessibles <input type="checkbox"/> Des plannings, des outils de suivi sont créés et utilisés. Présenter des exemples d'outils de suivi <input type="checkbox"/> Des moyens d'information sont utilisés : film, témoignages, diaporama, guide du candidat. <input type="checkbox"/> Un planning a été réalisé, validé par l'équipe et/ou la direction <input type="checkbox"/> Des points d'étapes sur la mise en œuvre de la RAE sont régulièrement réalisés avec les acteurs concernés (direction, collègues...).

² Anomalie, difficulté ou réclamation. Cette fiche est disponible sur la plateforme des stagiaires en formation.

Compétences	Sous compétences	Critères d'évaluation
<p>3</p> <p>Appliquer les principes et modalités d'une organisation apprenante dans le cadre d'une activité de production, en vue de développer les compétences individuelles et collectives des personnes accompagnées</p>	<p>Dans le cadre d'une activité de production collective, identifier les activités permettant les apprentissages, en tenant compte du ou des référentiels visés, des capacités des personnes, afin de confier les activités leur permettant de développer leurs compétences individuelles et la compétence collective.</p> <p>Évaluer la complexité des activités en utilisant le référentiel décliné, afin d'identifier les activités les plus adaptées aux besoins et capacités de l'équipe et les plus favorables au développement.</p> <p>Mettre en œuvre une dynamique continue d'amélioration de l'apprentissage collectif, en favorisant l'expression collective et individuelle, en favorisant la coopération interne et externe, en mettant en place les modalités de suivi et d'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les situations apprenantes sont identifiées dans l'activité (ex : tutorat, autocontrôle, polyvalence...) <input type="checkbox"/> Les activités sont professionnalisantes : utilisation des termes techniques professionnels, des outils, méthodes, machines du métier. <input type="checkbox"/> Le référentiel RAE est utilisé dans l'atelier : pour positionner l'équipe sur les différentes tâches, organiser les apprentissages, les responsabilités. <input type="checkbox"/> Des moments d'échanges individuels et collectifs sont organisés régulièrement pour réfléchir avec tous à l'organisation du travail. <input type="checkbox"/> L'organisation de l'activité tient compte des remarques et suggestions de tous les acteurs. <input type="checkbox"/> Des actions de coopérations externes sont réalisées : visites, stages, portes ouvertes, Duoday...
<p>4</p> <p>Mettre en place un accompagnement personnalisé et adapté aux capacités et à la zone proximale de développement de la personne permettant de développer ses compétences en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience</p>	<p>Mettre en place une observation méthodique de la personne, en utilisant le référentiel visé décomposant les activités, et utilisant ou créant des critères d'évaluation, afin d'identifier et d'évaluer les compétences individuelles de la personne en lien avec le référentiel visé et de définir un plan de progression.</p> <p>Définir un plan d'action adapté à la personne, en s'assurant qu'il soit réaliste et réalisable, en utilisant l'identification de sa zone proximale de développement (fonctionnelles, cognitive, traitement de l'information), la connaissance des particularités de la personne, et en l'associant à l'action.</p> <p>Mettre en place les outils, modalités, supports, et adoptant la bonne posture permettant à la personne de s'auto positionner dans la démarche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les activités, les tâches de l'atelier sont traduites et formalisées en termes de compétences grâce au référentiel. <input type="checkbox"/> La personne sait où elle en est (bilan de ses compétences) et là où elle va concrètement en termes d'apprentissage (mises en perspectives réalistes et mesurables). <input type="checkbox"/> Les correspondances entre le traitement intellectuel de la personne (concret, abstrait, transfert) avec la situation de travail (en concret, abstrait, transfert) sont expliquées. <input type="checkbox"/> Lors de l'autopositionnement sur le référentiel RAE, la personne est amenée à argumenter, à illustrer comment elle a procédé. <input type="checkbox"/> Un objectif de progrès concret et mesurable est identifié pour chaque personne. <input type="checkbox"/> L'aide apportée sur une tâche définie est conçue pour permettre à la personne de la réaliser seule.
<p>Modalité d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en situation professionnelle d'accompagnement à la RAE de deux personnes ▪ Production d'une note écrite et d'un oral portant sur le déroulement de cet accompagnement et l'analyse de l'action faite par le candidat 		